

Signatur	CH-BAR#B0#1000/1483#2813#1, p. 167-169 [PDF 170-172]
Transkription	Hans-Ulrich Schiedt
Datum Transkription	30.11.2016
Kontrolle	Norbert Furrer
Datum Kontrolle	11.5.2017

Missivenbuch der Korrespondenz des Kriegsministers an Minister, Regierungsstatthalter, Verwaltungskammern, Strassenaufseher und andere Beamte, 8. 1. 1800 – 31. 12. 1800.
 Schreiben des Kriegsministers an die Verwaltungskammer des Kantons Freiburg:

[p. 167]

Du 13^e. Decembre [1800]

[...]

A la Chambre Administrative à Fribourg.

J'adresse à votre Préfet par ce courier les Instructions de l'Inspecteur des ponts & chaussées celles des sous préfets & des pionniers; vous vous haterés de leur en faire parvenir à chacun un exemplaire sitot que les originaux vous auront été remis, ainsi que des autres pieces qui leurs sont nécessaires le tout comme il est expliqué dans les dites instructions.

Le Préfet notifiera incessamment à tous les sous-préfets qu'ils sont en fonction et chargés de ce qui concerne les ponts & chaussées dans leurs districts respectif[s] en vertu de l'arrêté du conseil exécutif du 22^e. Octobre & conformément à mes sus dites instructions que vous leurs [sic] ferés parvenir.

[p. 168]

Comme nous serons encore dans une extrême pénurie d'argent tant que durera la guerre, on est obligé d'y [avoir] égard dans cette organisation des ponts & chaussées notamment pour l'établissement des pionniers; en conséquence vous n'en établirés que sur les routes de premier[e] & seconde classe, en vous conformant à la classification, que vous trouverés ici plus bas. Elle ne se rapporte pas exactement à votre préavis, parce que je suis obligé de me regler d'après celui de la majorité des cantons; je peux vous citer celui de la Ch[ambre] ad[ministrative] de Berne qui ne met dans la première classe que la grande route de Morat par Berne à Zurich & à Bâle, et celle de Berne à Thoun n'est mise qu'à la seconde classe quoi qu'elle à [sic] aboutisse aux frontieres par l'Oberland, non plus que celle de Berne à Fribourg. Vous voudrés donc bien, cit[oyens] ad[ministrateurs], classer vos routes comme suit, quant à ce qui concerne leur entretien.

Permière Classe.

La route de Grange soustrey [Granges-sous-Trey] à Biberen

Elle passe par Payerne, Corcelles[-près-Payerne], Dompierre, Domdidier, Avanche [Avenches], Faoug, Morat, Campagny [Gempenach], & delà à Biberen.

Seconde Classe.

1°. La route du pont de la St: Gine [Sensebrücke] ou Neuenek [Neuenegg] jusqu'à Fribourg & dela par Bulle à Châtel St: Denis vers Vevey.

2°. Route de Morat vers Soleure, prenant de la Motte [Löwenberg] jusqu'à ...

3°. Route de Fribourg par Payerne allant à Yverdon

4°. Route de Fribourg au bord du Lac de Neuchâtel prenant de Grosley [Grolley] à Portalban.

Troisième Classe

1°. Route de Fribourg à Romont & Rue

2°. Route d'Éstavayer à Payerne: prenant dans cette ville jusqu'au chemin d'Yverdon à ...

3°. Route de Romont à Bulle & la Tinnaz [La Tine].

4°. Route de Fribourg à Morat.

En établissant les pionniers vous en ferés dresser un tableau, où ils seront portés par N°. avec le lieu de leur habitation, leurs noms de Baptême & de famille, avec une courte description de l'étendue de chemin qui leur sera confiée & la quantité de toises de dix piés de Zurich qu'elle contiendra; dès qu'il sera confectionné vous m'en adresserés uns copie.

Ce choix du pié de Zurich n'est pas dû à un désir de lui donner la preference

[p. 169]

sur les autres piés de l'Helvétie, mais uniquement au rapport exact qu'il a avec les nouvelles mesures [sic] de France qu'on nous fera apparam[men]t adopter; et dans ce cas nous n'auront [sic] rien à changer à nos opérations, pour les qu'elles [sic] il existera de l'uniformité dans toute la république. Je vous adresse pour cet effet un étalon de ce piés [sic].

Vous recevrés incessamment une soixantaine d'exemplaire[s] de l'ouvrage du citoyen Guisan pour être distribués aux pionniers ainsi que porte leurs instructions. Je désire que vous vouliés bien vous donner des peines, cit[oyens] ad[ministrateurs], pour établir cette organisation avec des soins et une exactitude qui ne laisse rien à désirer.